



BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2020 / 2021

SOMMAIRE DU BIR N°32 DU 07 JUIN 2021

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'ACADÉMIE	2
RECRUTEMENT D'UN(E) ASSISTANT(E) DE DIRECTION ET CHEF(FE) DU BUREAU DU SECRETARIAT GÉNÉRAL	2
DIRECTION DES PERSONNELS D'ENCADREMENT	3
COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DU CORPS DES PERSONNELS DE DIRECTION	3
DÉLÉGATION FORMATION INNOVATION EXPÉRIMENTATION	4
CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE – MISE EN OEUVRE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (VAEP) POUR LA SESSION 2022 POUR LES ENSEIGNANTS DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉS	4
DÉLÉGATION DE RÉGION ACADÉMIQUE AU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF	5
RECRUTEMENT D'UN(E) CHARGÉ(E) DE PROJET DE LA DRANE – SITE DE LYON	5
RECRUTEMENT D'UN(E) DÉLÉGUÉ(E) TERRITORIAL(E) AU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF 1ER DEGRÉ	7
UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2	9
AVIS DE RECRUTEMENT EXTERNE SANS CONCOURS DE MAGASINIER	9

SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'ACADÉMIE

RECRUTEMENT D'UN(E) ASSISTANT(E) DE DIRECTION ET CHEF(FE) DU BUREAU DU SECRETARIAT GÉNÉRAL

BIR n°32 du 7 juin 2021
Réf : SGA

Vous trouverez en annexe la fiche du poste cité ci-dessus.
Ce poste est vacant et pourra être offert à un personnel de catégorie B.

La date butoir pour les candidatures est **fixée au 21 juin 2021**.

Dépôt des candidatures

Le dossier est constitué de :

- ✓ Un curriculum vitae ;
- ✓ Une lettre de motivation ;
- ✓ Copie des 2 derniers comptes rendus d'entretien professionnel.

À adresser à monsieur le secrétaire général de l'académie (sga@ac-lyon.fr) avec copie à la direction des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé du Rectorat de Lyon (dpatss@ac-lyon.fr).

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter M. Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie.

DIRECTION DES PERSONNELS D'ENCADREMENT

COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE COMPÉTENTE À L'ÉGARD DU CORPS DES PERSONNELS DE DIRECTION

BIR n°32 du 7 juin 2021
Réf. : DE

ARTICLE 1 : La commission administrative paritaire académique compétente à l'égard du corps des personnels de direction est composée comme suit :

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires

Monsieur Olivier Dugrip, recteur de l'académie de Lyon, président,
Monsieur Olivier Curnelle, secrétaire général de l'académie de Lyon,
Monsieur Philippe Carrière, inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône.

Membres suppléants

Monsieur Dominique Poggioli, inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire,
Madame Marilynne Remer, inspectrice d'académie - directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain,
Madame Stéphanie De Saint Jean, secrétaire générale adjointe - directrice des ressources humaines.

REPRÉSENTANTS ÉLUS DU PERSONNEL

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
HORS CLASSE	
Madame Catherine BROCHET, SNPDEN UNSA,	Monsieur Christian LAURENSON SNPDEN UNSA,
CLASSE NORMALE	
Monsieur Gérard HEINZ, SNPDEN UNSA,	Madame Anne ANTONI, SNPDEN UNSA,
Monsieur Damien COURSDON, Indépendance et Direction Fnec-FP-FO	Madame Laurence RICHIN, Indépendance et Direction Fnec-FP-FO

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

DÉLÉGATION FORMATION INNOVATION EXPÉRIMENTATION

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE – MISE EN OEUVRE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (VAEP) POUR LA SESSION 2022 POUR LES ENSEIGNANTS DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉS

BIR n° 32 du 07 Juin 2021
Réf. : DFIE/PS/CC/2021

Le CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive) constitue une nouvelle certification unique et commune aux enseignants du 1^{er} et du 2nd degré avec l'école inclusive comme priorité réaffirmée.

Le CAPPEI a été créé par le décret n°2017-169 du 10 février 2017 abrogeant le CAPA-SH et le 2 CA-SH. Le décret n° 2020-1634 du 21 décembre 2020 apporte des modifications au texte de 2017.

Le nouveau décret ouvre, d'une part, **l'accès au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) sous conditions**, et, d'autre part, accorde de plein droit le bénéfice du CAPPEI aux titulaires du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH).

Pour présenter le CAPPEI par la VAEP, les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- avoir au moins 5 années d'ancienneté d'exercice du métier d'enseignant
- avoir au moins 3 années d'exercice dans le domaine de l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Dans le 1^{er} degré, nous attirons l'attention des IEN CCPD des candidats potentiels exerçant en ULIS ou en RASED qui pourraient être éligibles à cette modalité de présentation du CAPPEI.

Dans le 2nd degré, les candidats potentiels peuvent exercer en ULIS et en EGPA.

Outre le public ciblé précédemment, les IEN ASH sauront également repérer les professeurs susceptibles d'être concernés, exerçant en unité d'enseignement des établissements et services médico-sociaux ou sanitaires ou en milieu pénitentiaire.

Recueil des candidatures :

Une **réunion de présentation de l'accès au CAPPEI par la VAEP est prévue le mercredi 30 juin de 15h00 à 16h30** par visioconférence.

Les candidats du 1^{er} et du 2nd degrés intéressés doivent se signaler en envoyant un courriel à la délégation académique à formation innovation expérimentation (dfie@ac-lyon.fr) **avant le 25 juin 2021**.

Un lien de connexion leur sera envoyé en retour.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Pour toute information il est possible de prendre contact avec :

- la DFIE : 04 72 80 66 11 (ou 66-70) – dfie@ac-lyon.fr : candidatures, calendriers et aspects administratifs

DÉLÉGATION DE RÉGION ACADÉMIQUE AU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

RECRUTEMENT D'UN(E) CHARGÉ(E) DE PROJET DE LA DRANE – SITE DE LYON

BIR n° 32 du 7 juin 2021

Réf. : DRANE - site de Lyon

Un poste de chargé(e) de projet à mi-temps est ouvert à compter du 1er septembre 2021 à la délégation de région académique au numérique éducatif - Site de Lyon.

La délégation de région académique au numérique éducatif - Site de Lyon, recrute un chargé(e) de projet. La fiche de poste ci-dessous définit les principales missions au sein de la délégation et met en avant les compétences transversales nécessaires au travail d'équipe demandé. Le chargé de projet sera un personnel enseignant déchargé sur une **quotité à mi-temps**.

Définition des missions des chargés de projet

Disposant d'une bonne culture numérique et d'une expertise dans les usages, la scénarisation pédagogique et l'hybridation, le chargé de projet doit avoir la capacité à travailler en équipe collaborative et à opérer en mode projet. Celui-ci sera appelé à s'associer à différents groupes de travail inter degré ou interdisciplinaire impliquant aussi bien des établissements scolaires, des services ou délégations académiques, des partenaires institutionnels, des collectivités territoriales, le monde économique ou des associations. Il aura aussi à promouvoir et à s'investir dans différents projets impliquant la sphère de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Dans le champ particulier du numérique, et en complément de ces compétences transversales, le chargé de projet doit maîtriser les principaux usages des outils, la notion de gestion de projet et l'ingénierie de formation. Il assure une veille sur l'innovation digitale et les aspects réglementaires associés.

Sa mission principale est celle de la gestion de projet au sein de la délégation au numérique, ce qui nécessite des compétences d'organisation, d'autonomie, d'anticipation, de rendre compte et de synthèse. En fonction des besoins académiques, des actions de formations sur des domaines d'expertise spécifique pourront être aussi demandées. La maîtrise experte de certain(s) domaine(s) est un critère apprécié dans l'exercice de la mission. Il participe aux opérations de communication et de valorisation de la délégation.

Son champ d'action est celui de la délégation académique au numérique de l'académie de Lyon mais aussi celui de la région académique dans des projets spécifiques, ou lors de la mise à disposition de compétences ou d'expertises sur certains domaines. Il pourra également être sollicité lors d'évènements ou initiatives nationaux.

Les principaux domaines sur lesquels le chargé de projet est susceptible d'intervenir sont ceux-ci-dessous :

- Hybridation des enseignements
- Ressources numériques
- Education aux médias et à l'information
- L'aménagement des nouveaux espaces d'apprentissage
- La robotique éducative
- L'intelligence artificielle et les « learning analytic »
- La ludification et gamification des apprentissages
- Le e-Learning & LMS (Mooc, Moodle, m@gistère...)
- BYOD (utilisation du matériel personnel)
- Réalité virtuelle et augmentée
- Infrastructure et gestion des sites
- Espace numérique de travail
- ...

Sur une dimension plus globale

- L'accompagnement de la réponse aux appels à projets
- Suivi de la mise en œuvre des appels à projet
- Les enquêtes et évaluations nationales et internationales
- L'accompagnement des collectivités
- Animation des groupes thématiques académiques (IAN, Réfèrent numérique...)
- Accompagnement des réformes (CRCN, SNT, NSI...)
- Promotion et développement d'outils et d'usages numériques au service de l'innovation pédagogique

Modalités de candidature

Les candidatures comprenant curriculum vitae et lettre de motivation doivent être adressées dans un délai de 10 jour à compter de la parution de la présente offre.

Le dossier de candidature (curriculum vitae, de préférence hors CV Iprof, et lettre de motivation) est à transmettre par mail à la DRANE – site de Lyon : drane-site-lyon@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr

Modalités de recrutement

- Sélection sur dossier (CV et lettre de motivation),
- Le cas échéant, entretien devant une commission.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le 04.72.80.66.05

RECRUTEMENT D'UN(E) DÉLÉGUÉ(E) TERRITORIAL(E) AU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF 1ER DEGRÉ

BIR n° 32 du 7 juin 2021

Réf. : DRANE - site de Lyon

Un poste de délégué(e) territorial(e) au numérique éducatif du 1^{er} degré (DTNE) à temps plein est ouvert à compter du 1^{er} septembre 2021 à la direction de région académique au numérique – site de Lyon.

Membre de l'équipe de direction de la délégation de région académique au numérique éducatif (DRANE), il participe au pilotage de l'ensemble des actions mises en place à l'échelle de la région académique.

Le délégué(e) territorial(e) au numérique éducatif du 1^{er} degré de la DRANE site de Lyon a une mission d'expertise, d'impulsion, de diffusion, de coordination, de recherche de partenariat et d'évaluation des usages du numérique. Il travaille sur tous les projets académiques et de région académique faisant appel aux usages du numérique, et plus particulièrement au pilotage de l'ensemble des dossiers pour le premier degré. Il a vocation à déployer ses compétences sur l'ensemble du territoire de la région académique.

Missions à l'échelle de la région académique

Sous le pilotage et la coordination du Délégué régional pour le numérique éducatif, le délégué(e) territorial(e) au numérique éducatif du 1^{er} degré participe à l'élaboration et la mise en œuvre du développement stratégique de la politique régionale en matière de numérique éducatif,

Il contribue au développement d'un pôle d'expertise et/ou mutualisation des compétences à l'échelle de la région académique. Dans ce cadre il est le pilote opérationnel à l'échelle du territoire de la région académique des projets qui lui ont été confiés,

Il met en œuvre d'un point de vue opérationnel la déclinaison dans les territoires des orientations stratégiques régionales.

Missions à l'échelle académique

Placé sous l'autorité du délégué académique au numérique (DAN) / responsable du site de Lyon, le délégué(e) territorial(e) au numérique éducatif du 1^{er} degré travaille sur tous les projets académiques faisant appel aux usages du numérique, et plus particulièrement au pilotage de l'ensemble des dossiers pour le premier degré.

Le délégué(e) territorial(e) au numérique éducatif du 1^{er} degré a une mission d'expertise, d'impulsion, de diffusion, de coordination, de recherche de partenariat et d'évaluation des usages du numérique.

Il participe à la coordination des actions avec les responsables éducatifs, les acteurs de la communauté scientifique de l'enseignement supérieur et les collectivités concernés par le numérique éducatif et la culture numérique. Il entretient dans ce cadre des relations avec l'ensemble des partenaires identifiés sur le territoire académique.

Il participe de la mise en place d'une gouvernance plus étroite avec les DASEN sur le numérique pour le 1^{er} degré mais aussi le 2^d degré.

Ses missions concernent principalement :

- L'évaluation des pratiques dans le numérique éducatif, principalement dans le premier degré mais aussi en inter-degré ;
- Une veille sur les nouveaux usages du numérique et du digital dans notre société ;
- La diffusion des usages et des enjeux du numérique et du digital auprès des acteurs du système éducatif de l'académie ;
- Le développement de partenariats avec les acteurs de la prospective dans le domaine des pratiques du numérique (domaine de la recherche, EdTech, monde professionnel et associatif) ;
- La coordination des projets communs avec les collectivités territoriales, l'interministériel et les opérateurs de l'Etat ;
- Le suivi des projets impulsés par le ministère et par l'académie dans le domaine du numérique éducatif, et plus particulièrement le suivi des Appels à projets concernant le 1^{er} degré ;

- L'accompagnement des structures éducatives dans la mise en œuvre d'une stratégie numérique ;
- L'accompagnement de la conception et la mise en œuvre de formations au et par le numérique, des enseignants, formateurs et autres acteurs ;
- Le conseil et l'accompagnement des corps d'inspections, personnels de direction, directeurs d'écoles dans la conception et la mise en œuvre de dispositifs faisant appel au numérique ;
- En lien étroit avec les IEN chargés de mission numérique : animation, coordination et mutualisation entre les réseaux départementaux au numérique placés sous l'autorité des IA-DASEN de chaque département.
- Correspondant académique numérique 1er degré, organisation des évaluations internationales (PISA, CEDRE, TIMSS...) et nationales de l'académie en lien avec la DPS ;
- La participation au pilotage du service académique du numérique éducatif ;
- Représentation du DAN/responsable de pôle, du DRANE, en cas d'empêchement de ces derniers ou par délégation.

Profil du candidat

Les fonctions de le délégué(e) territorial(e) au numérique éducatif du 1er degré peuvent être exercées par un cadre d'expérience disposant d'une bonne culture numérique dans les usages, la scénarisation pédagogique et l'hybridation.

Le poste s'adresse à un personnel de catégorie A. Soit un conseiller pédagogique, formateur, directeur d'école ou enseignant disposant d'une solide expérience du numérique dans le premier degré et ayant un projet professionnel d'évolution vers des missions d'encadrement. La durée de cette mission pour le candidat retenu est de 5 ans maximum.

La capacité à travailler en équipe collaborative constitue une caractéristique majeure pour le choix du candidat. Celui-ci sera en effet appelé à s'associer à différents groupes de travail inter degré impliquant aussi bien des services du rectorat, de la région académique ou du ministère, des partenaires institutionnels, que des collectivités territoriales ou des associations. Il aura aussi à promouvoir et à s'investir dans différents projets impliquant la sphère de la recherche et de l'enseignement supérieur dans le champ de l'éducation au numérique.

Pour assurer l'ensemble de ses missions dans de bonnes conditions, il est souhaitable que le candidat fasse preuve d'une grande disponibilité et qu'il soit capable de prendre des initiatives maîtrisées, au service du projet académique.

Modalités de candidature

Les candidatures comprenant curriculum vitae et lettre de motivation doivent être adressées dans un délai de 10 jour à compter de la parution de la présente offre.

Le dossier de candidature est à transmettre par mail à la DRANE – site de Lyon : drane-site-lyon@region-academique-auvergne-rhone-alpes.fr .

En complément un mail sera à transmettre au cabinet de monsieur le secrétaire général de l'académie de Lyon à l'adresse sg@ac-lyon.fr

Modalités de recrutement

- Sélection sur dossier (CV et lettre de motivation),
- Le cas échéant, entretien devant une commission.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter le 04.72.80.66.05

UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

AVIS DE RECRUTEMENT EXTERNE SANS CONCOURS DE MAGASINIER

BIR n° 32 du 7 juin 2021

Réf. : UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

Vous trouverez en annexe l'avis de recrutement externe de magasinier au titre de la session 2021 pour le poste suivant :

- **1 poste de magasinier** - Filière BIB, Corps MAG, Catégorie C – Référence de l'avis de recrutement : UL2-202106-MAG

Vous trouverez l'avis de recrutement en annexe du BIR.